



Conseil municipal d'octobre 2013

Intervention de Stéphane Prat pour le groupe EELV

Point B – Délégation de service public d'Ivry Port.

Monsieur le Maire, Chers collègues,

Il y a près d'un mois, les experts du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, le GIEC, présentaient leur 5^{ème} rapport et nous alertaient une nouvelle fois sur la menace que constitue le réchauffement climatique pour notre civilisation. La lutte contre ce phénomène est l'affaire de tous : personnes physiques, entreprises, gouvernements mais également collectivités territoriales.

Notre ville s'est dotée en juin 2011 d'un plan climat énergie territorial dont l'objectif principal était de réduire de 10% les émissions de gaz à effet de serre sur notre commune sur la mandature. Lors du diagnostic préalable à la rédaction du PCET, il est apparu que le chauffage représentait l'une des plus importantes consommations d'énergie et l'une des plus émettrices en CO2.

La construction d'une nouvelle centrale géothermique constitue donc un signal positif. Elle symbolise le début de la transition énergétique à Ivry pour trois raisons

Premièrement, la géothermie est écologique

Une exploitation géothermique produit peu de rejets. Les rejets en CO₂ sont 10 fois moins élevés que ceux d'une centrale au gaz naturel. C'est donc une énergie propre qui ne participe pas à la dégradation du climat comme le font les énergies fossiles.

Deuxièmement la géothermie est renouvelable

Contrairement aux réserves fossiles, la géothermie ne se vide pas de son réservoir au fur et à mesure que l'on s'en sert. Le vecteur, de l'eau piégée ou transitant dans le sous-sol, se renouvelle soit naturellement par le ruissellement des eaux de surface, soit par l'option technologique de l'injection artificielle. Quant à la chaleur, elle est contenue dans la roche qui représente 90% ou plus du gisement.

Enfin troisièmement la géothermie permet de réduire la précarité énergétique

Un autre avantage de la géothermie réside dans son prix. Une étude du réseau Amorce a montré qu'elle était très compétitive par rapport aux autres énergies.

Elle a des coûts à peu près équivalents à l'énergie de récupération sur les usines d'incinération d'ordures ménagères, ou issue de la cogénération de gaz ; elle est 5 % à 10 % moins chère que la biomasse. La géothermie est donc vertueuse tant du point de vue environnemental que de la compétitivité.

Cependant cette usine de géothermie n'est en aucun cas un aboutissement puisque le réseau de chauffage ne sera pas uniquement alimenté par le puits de géothermie profonde mais également par la chaleur produite par l'incinération des déchets ménagers sur le site du Sycotom. Par conséquent, notre réseau de chauffage sera alimenté par des énergies renouvelables mais également par des énergies de récupération.

Je ne nie pas qu'il vaille mieux profiter de cette source de chaleur plutôt que de ne rien faire. Mais c'est le degré presque zéro d'un modèle d'économie circulaire. Par conséquent notre ville ne doit pas se retrouver prisonnière d'un schéma où le réseau de chauffage urbain resterait éternellement dépendant de l'usine du Sycotom. Attention à ne pas donner notre accord tacite à la reconstruction d'une usine d'incinération dont nous serions tributaires. Un réseau de chauffage utilisant le maximum d'énergies renouvelables doit rester l'objectif de notre commune. Nous en sommes encore loin.

Nous pouvons également regretter que la procédure de désignation ait pris plus de temps que prévu initialement. La centrale sera vraisemblablement mise en service mi-2016. Or la SADEV avait alerté la commune en juin dernier sur les conséquences de ce retard sur l'aménagement de la ZAC. Premièrement parce que le bureau d'étude était incapable de dimensionner et de concevoir précisément le réseau de chaleur à réaliser. Deuxièmement parce que les promoteurs manquaient de référentiels techniques pour la construction de sous-stations et de réseaux de chauffage compatibles. La SADEV évoquait de possibles pénalités en cas d'incompatibilité. Or d'après l'annexe n°10 le coût de ces sous-stations est particulièrement important. Troisièmement, la livraison des premiers bâtiments de la ZAC devant intervenir au deuxième trimestre 2014 comment ces bâtiments seront-ils chauffés provisoirement ? Quelles seront les conséquences financières ? Je pense notamment à l'ilot des ateliers de Montrouge, aux logements du Quais aux grains et aux ilots de l'avenue Jaurès. Enfin quatrièmement l'aménagement de la ZAC implique de réaliser de nombreuses tranchées. La désignation tardive du délégataire permettra-t-elle malgré tout d'intégrer le réseau de chaleur à temps dans ces tranchées sans qu'il y ait besoin de creuser une deuxième fois ? Notre groupe aimerait obtenir des réponses à ces questions et souhaite savoir si la SADEV et le délégataire ont réussi à coordonner leur retro planning ou si ce retard a causé un préjudice.

Enfin, la production de chaleur par l'utilisation d'énergie renouvelable et de récupération ne peut à elle incarner à elle seule notre lutte contre la précarité énergétique. L'autre volet de cette lutte, c'est évidemment la réhabilitation thermique des logements. C'est le seul moyen de garantir une plus grande sobriété énergétique sans pour autant diminuer le confort des logements. Nous pouvons à ce titre nous réjouir que Cécile Duflot, ministre du logement et de l'égalité des territoires ait obtenu il y a quelques jours l'application d'une TVA à 5.5% pour les travaux de rénovation énergétique au sein d'un logement. Le groupe des élu-es communistes et partenaires ayant introduit cette demande dans un vœu un peu fourre-tout lors du conseil municipal de mars dernier, nous espérons qu'ils se réjouiront avec nous.

Pour conclure, je vous confirme que notre groupe approuve le choix du délégataire ainsi que l'avenant n°9 à la délégation de service public pour l'exploitation du chauffage urbain pour le périmètre ouest.